



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
SAINTE-CROIX  
Séance du Mardi 22 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-deux octobre à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le dix-sept octobre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Bertrand FOPPA, Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Vanessa VIALETTES.

Absents excusés : Frédéric ORGUEIL (pouvoir à Jean-Marc BALARAN), Flavie PIRON, Bertrand ALEXANDRE

Secrétaire de séance : Nathalie CALMELS

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	7	1	8

**N°2024-08-51**

**1.2.4**

**Approbation de la modification des statuts du SMAEP du Gaillacois**

Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu ce jour :

« A la suite de remarques de la Préfecture au titre du contrôle de légalité, la délibération du 19/09 portant sur la révision des statuts et l'adhésion de la CAGG au SMAEPG au titre des compétences Eau et Assainissement doit être modifiée. A ce titre, **un comité syndical du SMAEPG se réunira ce 24/10** à 18h en vue de ne pas retarder le respect de l'échéance du transfert, à savoir le 01/01/2025. Il vous sera soumis deux délibérations, à savoir l'une portant exclusivement sur les modifications statutaires et l'autre sur l'adhésion de la CAGG aux compétences susmentionnées.

Nous allons profiter de ce Comité pour corriger à la marge les statuts modifiés le 19/09, transmis le 25/09, qui ne sont donc plus à prendre en compte. Je vous remercie de ne pas délibérer sur cette version mais attendre la transmission des statuts qui seront actés lors du Comité syndical du 24/10 ainsi que la délibération relative à l'adhésion de la CAGG sur les compétences susmentionnées. **Il incombera à chaque conseil municipal de se positionner sur ces deux délibérations, idéalement le plus rapidement possible** pour permettre au Préfet de prendre les deux arrêtés préfectoraux (de modification statutaire du SMAEPG et d'adhésion de la CAGG) avant le 31/12, une fois la majorité qualifiée atteinte.

Je suis désolé de ce contretemps. Je vous remercie pour votre contribution à la finalisation de ce transfert, pour lequel mes services et ceux de la Communauté d'Agglomération travaillent ardemment en lien avec les partenaires institutionnels. »

Monsieur le Maire propose d'ajourner ce point jusqu'au prochain conseil municipal de Novembre

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, des membres présents et des membres représentés :**

✓ **AJOURNE** ce point

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Pour extrait, certifié conforme

Le Maire,  
Jean-Marc BALARAN

La Secrétaire de séance  
Nathalie CALMELS